Recueil Electronique des Sociétés et Associations
Numéro RCS : B205207
Référence de publication : RESA_2016_067.220
Publié au RESA N° RESA_2016_067 le 17/08/2016
Déposé le 17/08/2016

40N Latitude SPV-F Holdings S.à r.l

Société à responsabilité limitée

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 205.207

NUMERO: 4541

DECISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 AOUT 2016

In the year two thousand and sixteen, on the third day of the month of August.

Before us Maître **Cosita Delvaux**, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

40 North Latitude SPV-F LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at Suite 400, 2711 Centerville Road, 19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America and registered to the Secretary of Delaware under number 6021312.

represented by Mr **Calixte Glotin**, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (which after being signed *ne varietur* shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole shareholder (the "**Sole Shareholder**") of **40N Latitude SPV-F Holdings S.à r.l.** (the "**Company**"), a *société à responsabilité limitée* organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, registered with the *Registre de Commerce et des Sociétés* in Luxembourg under number B 205.207, incorporated by a deed of Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 30 March 2016, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "**Mémorial**") on 13 June 2016, number 1718. The articles of incorporation have been amended for the last time on 14 July

2016 by deed of the undersigned notary, published in the *Recueil Electronique des Sociétés et Associations* number RESA_2016_043 of 21 July 2016.

The appearing party declared and requested the notary to record that the Sole Shareholder holds all one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each, so that resolutions can be validly adopted on the following items of the agenda:

AGENDA

1. Reorganisation of the Company's share capital by (i) creating ten (10) different classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares and Class J shares and determining the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of association substantially in the form attached to the proxy; (ii) splitting all the one hundred (100) existing shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) in issue in the Company into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) (iii) reclassifying all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one euro (EUR1) each; (iv) increasing the issued share capital of the Company from currently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to two hundred and eighty five million twelve thousand five hundred Euro (EUR 285,012,500.00) by issuance of thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class B shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class C shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class D shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class E shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class F shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class G shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class H shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class I shares and thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred seventy two (31,666,672) Class J shares, each share with a nominal value of one euro

(EUR1) for a total subscription price of two hundred and eighty five million Euro (EUR 285,000,000.00); Subscription and payment for the new shares by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind of eleven million four hundred thousand (11,400,000) shares held by the Sole Shareholder in Braas Monier Building Group S.A.; Acknowledgement of the report of board of the managers of the Company on the contribution in kind; Approval of the value of the contribution in kind as set forth in the report;

2. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

3. Appointment of managers.

After due consideration of the items on the agenda above the Sole Shareholder took the following resolutions:

FIRST RESOLUTION

The Sole Shareholder resolves to reorganise the Company's share capital by (i) splitting all the one hundred (100) existing shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) in issue in the Company into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) and (ii) creating ten (10) different classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares, each share with a nominal value of one euro (EUR1) .

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) in issue in the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one euro (EUR1) each.

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from EUR 12,500 to two hundred and eighty five million twelve thousand five hundred Euro (EUR 285,012,500.00) by the issue of and subscription to thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class B shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class C shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class D shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class E

shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class F shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class G shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class H shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class I shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred seventy two (31,666,672) Class J shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) for a total subscription price of two hundred and eighty five million Euro (EUR 285,000,000) by the Sole Shareholder against contribution in kind of eleven million four hundred thousand (11,400,000) shares in issue in Braas Monier Building Group S.A., a public limited company (*société anonyme*), having its registered office at 4, rue Lou Hemmer Findel, L-1748 Senningerberg, Luxembourg and registered with the *Registre de Commerce et des Sociétés* in Luxembourg under number B148.558, listed on the Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard segment (regulated market)) under ISIN CODE: LU1075065190 held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acknowledges the report of the board of managers of the Company dated 2 August 2016 (a copy of which shall be annexed to and registered with the present deed) the conclusion of which reads as follows:

"*In view of the above, nothing has come to the attention of the board of managers which would lead it to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal to the issue price of the thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class B shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class C shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class D shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class E shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class F shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class G shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class H shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) Class I shares, thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred seventy two (31,666,672) Class J shares to be issued by the Company*".

The Sole Shareholder approves the valuation of the contribution in kind as set forth in the report (being two hundred and eighty five million Euro (EUR 285,000,000)).

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of that Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

SECOND RESOLUTION

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company and adopts new articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Article 1. Denomination

*A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "**40N Latitude SPV-F Holdings S.à r.l.**" (the "**Company**") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.*

Article 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including in regulated entities), or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Article 3. <u>Duration</u>

The Company is established for an unlimited period.

Article 4. <u>Registered Office</u>

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Article 5. <u>Share capital</u>

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred and eighty five million twelve thousand five hundred Euro (EUR 285,012,500.00) represented by a total of two hundred and eighty five million twelve thousand five hundred (285,012,500) shares of different classes being,

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class B shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class C shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class D shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class E shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class F shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class G shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class H shares,

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty six (31,666,666) class I shares, and

- thirty-one million six hundred sixty six thousand six hundred seventy two (31,666,672) class J shares,

each with a nominal value of one euro (EUR 1).

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and

cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

5.7 Any available share premium shall be distributable.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set-up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred and which shall be freely distributable upon decision of the shareholders in accordance with the terms set out below.

5.9 Any share premium paid in from time to time made by a shareholder may be allocated to a share premium account corresponding to a specific shareholder. Any payment or contribution of any kind to any share premium account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall, if applicable, be specified as to which shareholder it relates.

Article 6. Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company. The provisions of article 15 shall apply mutatis mutandis to such payments.

Article 7. ***<u>Management of the Company</u>***

The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by

another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be set forth in the minutes of the written notice. This prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant general meeting of shareholders and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company. In the event however, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A and class B managers) the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented including at least one class A and one class B manager and any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by any two managers (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by one class A manager and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Boards' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued as decided by the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers. If the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of two class A managers (including by way of representation). However, in the case of payments not exceeding one thousand Euro (EUR 1,000) and made in the ordinary course of the business of the Company, the Company may be bound by the joint signature of any two (A or B) managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons (ad hoc agent(s)) to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (in case of a sole manager), the board of managers, by any two managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The sole manager or as the case may be the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Article 8. ***Liability of Managers***

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against

amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Article 9. ***<u>Shareholder voting rights</u>***

Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Article 10. ***<u>Shareholder Meetings</u>***

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the

extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th of the month of November at noon of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Article 11. Accounting Year

The accounting year begins on 1 January and ends on 31 December each year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2016.

Article 12. ***Financial Statements***

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Article 13. ***Distributions***

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the class A shares in issue shall be distributed equally to all holders of class A shares pro rata to their class A shares, then

(ii) an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the class B shares in issue shall be distributed equally to all holders of class B shares pro rata to their class B shares, then

(iii) an amount equal to 0.75% of the aggregate nominal value of the class C shares in issue shall be distributed equally to all holders of class C shares pro rata to their class C shares, then

(iv) an amount equal to 1.00% of the aggregate nominal value of the class D shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class D shares pro rata to their class D shares, then

(v) an amount equal to 1.25% of the aggregate nominal value of the class E shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class E shares pro rata to their class E shares, then

(vi) an amount equal to 1.50% of the aggregate nominal value of the class F shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class F shares pro rata to their class F shares, then

(vii) an amount equal to 1.75% of the aggregate nominal value of the class G shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class G shares pro rata to their class G shares, then

(viii) an amount equal to 2.00% of the aggregate nominal value of the class H shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class H shares pro rata to their class H shares, then

(ix) an amount equal to 2.25% of the aggregate nominal value of the class I shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class I shares pro rata to their class I shares, then

(x) an amount equal to 2.50% of the aggregate nominal value of the class J shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of class J shares pro rata to their class J shares, then

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

Article 14. Dissolution

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to such payments.

Article 15. Sole Shareholder

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended); in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Article 16. Applicable law

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Article 17. Definitions

In these articles of association, the following words and expressions shall have the following meanings, respectively:

Available Amount	*means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:* *AA = (NP + P+ CR) – (L + LR)*

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

Interim Accounts	*means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.*
Interim Account Date	*means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares."*

THIRD RESOLUTION

The Sole Shareholder **recalled** that the board of managers is composed as follows as at the date of this extraordinary general meeting:

- Mr. David James MILLSTONE, born on 17 February 1977 in Washington, D.C, United States of America, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, as class A manager of the Company;

- Mr. David Scott WINTER, born on 11 December 1976 in New York, United States of America, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, as class A manager of the Company,

pursuant to an ordinary general meeting held 18 July 2016, a copy of the minutes of the meeting is attached to the present deed.

The Sole Shareholder **resolves** to appoint the following as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Howard J. ZAUDERER, born on 4 May 1965 in Brooklyn, New York, United States of America, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, as class B manager of the Company with effect from the date hereof;

- Mr. Pieter VAN NUGTEREN, born on 19 April 1966 in Meppel,

Netherlands, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, as class B manager of the Company with effect from the date hereof; and

- Mr. Gilles JACQUET, born on 7 February 1964 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, as class B manager of the Company with effect from the date hereof.

As result of the above, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. David James MILLSTONE, Class A manager;
- Mr. David Scott WINTER, Class A manager;
- Mr. Howard J. ZAUDERER, Class B manager;
- Mr. Pieter VAN NUGTEREN, Class B manager; and
- Mr. Gilles JACQUET, Class B manager.

There being no further item on the agenda, the Sole Shareholder decision was closed.

EXPENSES

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand five hundred Euro (EUR 7.500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the aforementioned date.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

SUIT LA TRADUCTION FRANÇAISE DU TEXTE QUI PRÉCÈDE

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître **Cosita Delvaux**, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu :

40 North Latitude SPV-F LLC, une *limited liability company* de droit du

Delaware et dont le siège social est au Suite 400, 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of Delaware sous le numéro 6021312,

représentée par M. **Calixte Glotin**, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée (laquelle, après avoir été signée *ne varietur*, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de **40N Latitude SPV-F Holdings S.à r.l.** (la « **Société** »), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205.207, constituée suivant acte de Me Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 30 mars 2016, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « **Mémorial** ») numéro 1718 du 13 juin 2016. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 juillet 2016 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au *Recueil Electronique des Sociétés et Associations* numéro RESA_2016_043 du 21 juillet 2016.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que l'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Réorganisation du capital social de la Société par (i) création de dix (10) classes de parts sociales différentes, dénommées parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J et déterminant les droits et obligations y afférents par modification et reformulation des statuts substantiellement en la forme de celle annexée au proxy ; (ii) division de l'intégralité des cent (100) actions existantes d'une valeur nominale unitaire de cent vingt-cinq euros (EUR 125)

émises par la Société en douze mille cinq cent (12.500) actions de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune ; (iii) reclassification de l'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises par la Société en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, chacune d'une valeur nominale unitaire de un euro (EUR1) ; (iv) augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) pour le porter à deux cent quatre-vingt-cinq millions douze mille cinq cent euros (EUR 285.012.500) par émission de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe B, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe C, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe D, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe E, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe F, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe G, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe H, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe I et trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-douze (31.666.672) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un euro (EUR1) chacune, pour un prix de souscription total de deux cent quatre-vingt-cinq millions d'euros (EUR 285.000.000); Souscription et paiement des nouvelles actions par l'Associé Unique par apport en nature de onze millions quatre-cent mille (11.400.000) actions par l'Associé Unique détenues dans Braas Monier Building Group S.A.; Approbation par le conseil de gérance de la Société du rapport d'évaluation sur l'apport en nature; Approbation de la valeur de l'apport en nature telle que prévue dans le rapport d'évaluation ;

2. *Modification et refonte intégrale des statuts de la Société;*
3. *Désignation des gérants.*

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour ci-dessus l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L’Associé Unique décide de réorganiser le capital social de la société par la (i) division de l’intégralité des cent (100) actions existantes d’une valeur nominale unitaire de cent vingt-cinq euros (EUR 125) émises par la Société en douze mille cinq cent (12.500) actions de la Société d’une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et (ii) création de dix (10) classes de parts sociales différentes, dénommées parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J, d’une valeur nominale unitaire de un euro (EUR1) chacune.

L’Associé Unique décide de reclassifier les cent (100) parts sociales d’une valeur nominale unitaire de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune émises par la Société en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de catégorie A d’une valeur nominale unitaire de un euro (EUR1) chacune.

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) pour le porter à deux cent quatre-vingt-cinq millions douze mille cinq cent euros (EUR 285.012.500) par classification de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe B, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe C, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe D, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe E, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe F, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe G, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe H, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe I et trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-douze (31.666.672) parts sociales de classe J, d’une valeur nominale de un euro (EUR1) chacune, pour un prix de souscription total de deux cent quatre-vingt-cinq millions d’euros (EUR 285.000.000) par l’Associé Unique en considération d’un apport en

nature de onze millions quatre-cent mille (11.400.000) actions émises par la société Braas Monier Building Group S.A., une société anonyme dont le siège social est sis 4, rue Lou Hemmer Findel, L-1748 Senningerberg, Luxembourg et immatriculée au *Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro* B148.558, dont les actions sont admises à la cotation sur le Frankfurt Stock Exchange (Prime Standard segment (marché réglementé))sous le code ISIN LU1075065190 et détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique approuve le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 2 Août 2016 (une copie duquel est annexée et enregistrée avec le présent acte), dont la conclusion est la suivante :

« *Compte tenu de ce qui précède, rien n'ayant été porté à l'attention du conseil de gérance qui porterait à croire que la valeur de la contribution en nature n'est pas au moins égale au prix d'émission des trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe B, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe C, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe D, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe E, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe F, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe G, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe H, trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe I and trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-douze (31.666.672) parts sociales de classe J à émettre par la Société.* »

L'Associé Unique décide d'approuver l'évaluation de l'apport en nature tel que décrit dans le rapport (étant deux-cent quatre-vingt-cinq millions d'euros euro (EUR 285.000.000).

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de modifier et procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société et adopter les nouveaux statuts de la société qui seront désormais rédigés comme suit :

Article 1. __Dénomination__

*Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de « **40N Latitude SPV-F Holdings S.à r.l.** » (la « **Société** »). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes.*

Article 2. __Objet__

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (y compris dans des entités règlementées) ou d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, des avances, des garanties, des sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugerait utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Article 3. __Durée__

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Article 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Article 5. Capital social

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq millions douze mille cinq cent euros (EUR 285.012.500) représenté par un total de deux cent quatre-vingt-cinq millions douze mille cinq cent (285.012.500) parts sociales de classes différentes, soit

- douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe B,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe C,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe D,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe E,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe F,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe G,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe H,

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-six (31.666.666) parts sociales de classe I, et

- trente-et-un millions six-cent soixante-six mille six-cent-soixante-douze (31.666.672) parts sociales de classe J,

chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR1).

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales se feront dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la classe J).

5.4 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les porteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation de chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés prise selon les modalités prévues en matière de modification des statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.6 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

5.7 Toute prime d'émission disponible est distribuable.

5.8 Outre le capital émis, un compte de prime peut être créé sur lequel toute prime versée sur une part sociale en sus de sa valeur nominale est transférée et qui sera librement distribuable sur décision des associés conformément aux dispositions énoncées ci-dessous.

5.9 Toute prime d'émission versée de temps à autre par un associé peut être affectée à un compte de prime d'émission correspondant à un associé en particulier. Des précisions seront apportées quant à l'associé auquel se rapporte les paiements ou apports de quelque nature que ce soit effectués vers un compte de prime d'émission créé conformément à la loi luxembourgeoise ou aux règlementations comptables.

Article 6. Transfert de parts sociales

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Lorsque toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation auront été réglées, tout solde qui en résulte sera versé aux détenteurs de parts sociales

de la Société. Les dispositions de l'article 15 s'appliqueront mutatis mutandis à ces versements.

Article 7. <u>Gérance de la Société</u>

La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s). Les gérants sont nommés et démis de leurs fonctions par l'assemblée générale des associés qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour accomplir, autoriser et approuver tous les actes et opérations qui concernent la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou comme prévu par les présents statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux

réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourcie et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée générale des associés concernée et les gérants seront identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et de classe B), le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement uniquement si une majorité au moins des gérants est présente ou représentée, dont au moins un gérant de classe A et un de classe B, et les résolutions du conseil de gérance ne seront prises valablement que si elles sont approuvées par la majorité des gérants, dont au moins un gérant de classe A et un de classe B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance devront être consignées dans des procès-verbaux qui devront être signés par deux des gérants (étant entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir gérants de classe A et gérants de

classe B), les procès-verbaux devront être signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel que décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion en question. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion en question ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir gérants de classe A et gérants de classe B) la Société ne pourra valablement être engagée que par les signatures conjointes de deux gérants de classe A (y compris par voie de représentation). Cependant, en cas de paiements n'excédant pas mille euros (1.000 EUR), et effectués dans le cadre du déroulement normal de l'activité de la Société, la Société pourra être engagée par la signature conjointe de deux gérants (A ou B). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) (mandataire ad hoc) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, par deux gérants, ou, dans le cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et rémunérations (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Article 8. Responsabilité des gérants

Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou de dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots « demande », « action », « poursuite » ou « procédure » s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles ou pénales, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou éventuelles et les mots « responsabilité » et « dépenses » devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou dirigeant : (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction ; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Article 9. <u>Droits de vote des associés</u>

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par l'intermédiaire d'un mandataire spécial.

Article 10. <u>Assemblées générales</u>

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet dès l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve que soit respectées les conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les

associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue le 30e jour du mois de novembre de chaque année à midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Article 11. ***<u>Exercice comptable</u>***

L'exercice comptable commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2016.

Article 12. ***<u>Comptes annuels</u>***

Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels à la disposition des associés au siège social de la Société.

Article 13. ***<u>Distributions</u>***

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Les associés peuvent décider déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes

reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance et peuvent être versés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

En cas de déclaration de dividende, ce dividende sera réparti et payé comme suit :

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe A émises sera distribué à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe A au prorata de leurs parts sociales de classe A, ensuite

(ii) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe B émises sera distribué à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe B au prorata de leurs parts sociales de classe B, ensuite

(iii) un montant égal à 0,75% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe C émises sera distribué à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe C au prorata de leurs parts sociales de classe C, ensuite

(iv) un montant égal à 1,00% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe D émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe D au prorata de leurs parts sociales de classe D, ensuite

(v) un montant égal à 1,25% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe E émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe E au prorata de leurs parts sociales de classe E, ensuite

*(vi)	un montant égal à 1,50% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe F émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe F au prorata de leurs parts sociales de classe F, ensuite*

*(vii)	un montant égal à 1,75% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe G émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe G au prorata de leurs parts sociales de classe G, ensuite*

*(viii)	un montant égal à 2,00% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe H émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe H au prorata de leurs parts sociales de classe H, ensuite*

*(ix)	un montant égal à 2,25% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe I émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe I au prorata de leurs parts sociales de classe I, ensuite*

*(x)	un montant égal à 2,50% de la valeur nominale globale des parts sociales de classe J émises sera distribué (ou provisionné) à parts égales à tous les détenteurs de parts sociales de classe J au prorata de leurs parts sociales de classe J, ensuite*

*(xi)	le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (c.-à-d. en commençant par les parts sociales de classe J, puis s'il n'y a pas de parts sociales de classe J, les parts sociales classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des parts sociales de classe A).*

***Article 14.	Dissolution***

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsque toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation auront été réglées, tout solde qui en résulte sera versé aux détenteurs de parts sociales de la Société. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis à ces versements.

Article 15. <u>Associé unique</u>

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Article 16. <u>Loi applicable</u>

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Article 17. <u>Définitions</u>

Dans les présents statuts, les mots et expressions qui suivent auront respectivement la signification suivante :

Montant Disponible	*signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée, mais diminué de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes les sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois tel que déterminé sur la base des Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), de sorte que : MD = (BN + PE+ RC) – (P + OL) où : MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée*

	P = pertes (y compris les pertes reportées)
	OL = toutes les sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
Comptes Intérimaires	*signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.*
Date des Comptes Intérimaires	*signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique rappelle que le conseil de gérance est composé comme suit à la date de la présente assemblée générale extraordinaire :

- M. David James MILLSTONE, né le 17 février 1977 à Washington, D.C, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, en qualité de gérant de classe A de la Société;

- M. David Scott WINTER, né le 11 décembre 1976 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, en qualité de gérant de classe A de la Société;

conformément aux décisions prises en assemblée générale ordinaire tenue le 18 juillet 2016, une copie du procès-verbal étant annexé au présent acte.

L'Associé Unique décide de nommer les gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- M. Howard J. ZAUDERER, né le 4 mai 1965 à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société;

- M. Pieter VAN NUGTEREN, né le 19 avril 1966 à Meppel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société;

- M. Gilles JACQUET, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société;

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé de :

- M. David James MILLSTONE, gérant de classe A ;

- M. David Scott WINTER, gérant de classe A ;
- M. Howard J. ZAUDERER, gérant de classe B ;
- M. Pieter VAN NUGTEREN, gérant de classe B ; et
- M. Gilles JACQUET, gérant de classe B.

DÉPENSES

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française ; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version **anglaise** fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

(Signé) C. GLOTIN, C. DELVAUX
Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 août 2016
Relation : 1LAC/2016/25696
Reçu soixante-quinze euros
75,00 €
Le Receveur (signé) P. MOLLING

POUR EXPEDITION CONFORME,
délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA).

Luxembourg, le 17 août 2016

Me Cosita DELVAUX